

Municipalité de Saint-Anicet



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, directeur général et secrétaire-greffier de la susdite municipalité, donne avis public conformément à l'Article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal, **le lundi 3 février 2025 à 19h00**, à la salle du conseil, au 333, avenue Jules-Léger, à Saint-Anicet le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Au cours de cette session, le Conseil doit statuer sur les demandes suivantes :

Nature et effets : 2024-0018

La demande de dérogation mineure consiste à permettre la location à court terme d'une propriété à 8.8m de la propriété voisine au lieu du minimum de 10m prévu à l'article 5.4 du règlement de zonage.

Identification du site concerné : 324, avenue de la Fabrique

Nature et effets : 2025-0001

La demande de dérogation mineure consiste à permettre d'extaindre le vestibule de la maison à 5.85m au lieu du 6m minimum marge de recul stipulé dans la grille d'usage pour la zone M-104.

Identification du site concerné : 323, avenue Caza

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

PRENEZ AVIS que tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits relativement à ces demandes de dérogations mineures par courrier ou par courriel aux adresses ci-dessous jusqu'au 3 février 2025 à 15 h 00 :

- Par la poste au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet (Québec) J0S 1M0
- Par courriel à l'adresse : dg@stanicet.com

Donnée à Saint-Anicet, ce 15 janvier 2025.

Denis Lévesque
Directeur général et greffier trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Denis Lévesque, directeur général de la Municipalité de Saint-Anicet, affirme solennellement que j'ai publié l'avis ci-haut conformément à la Loi, le 15 janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne le présent certificat le 15 janvier 2025.

Denis Lévesque
Directeur général et greffier trésorier